PIOCHE Paméla

25 mars 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 24 janvier 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Paméla, Eric, Carine PIOCHE, huissier de justice associée, membre de la société civile professionnelle « Paméla PIOCHE, Myriam GADET, Natacha KITOU, Huissiers de Justice Associés, Société Civile Professionnelle titulaire d'un office d'Huissier de Justice », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « Myriam GADET – Natacha KITOU Huissiers de Justice associés »

Associé (s) en exercice :
Myriam GADET, Natacha KITOU

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)